



Le Directeur des Ressources Humaines Groupe

Monsieur Pierre Dubois, CFDT
Monsieur Pierre Morville, CFE-CGC/UNSA
Monsieur Patrice Diochet, CFTC
Madame Rachel BEAUSEJOUR, CGT-Fapt
Monsieur Jean-Jacques GUICHOU, FOCOM
Madame Marie-Claire MORIN, SUD

Paris, le 28 juillet 2011

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre lettre transmise le 20 juillet dernier et relative à la part variable vendeur (PVV) en Agence Entreprise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre nouveau contrat social, j'attache une grande importance à l'évolution des dispositifs de part variable vendeur, qui doivent nous permettre à la fois de mobiliser nos forces de vente sur les enjeux commerciaux de l'entreprise, dans un contexte d'évolution rapide de nos marchés et de concurrence accrue, et de reconnaître les efforts réalisés par nos salariés pour notre développement commercial.

De plus, en cohérence avec les engagements pris par l'entreprise, nous devons chercher le bon équilibre entre la rémunération de l'effort individuel et la prise en compte de la dimension collective et de la dimension managériale dans le cadre des dispositifs de PVV.

Afin de répondre à vos interrogations, j'ai demandé au Directeur Entreprises France de vous communiquer avant la fin du mois d'août un bilan précis de l'exécution de la PVV des Agences Entreprises sur le 1^{er} semestre, sa comparaison à la PVV du 2^{ème} semestre 2010, et de vous indiquer les impacts des modifications apportées à la PVV du 2^{ème} semestre 2011, qui sont effectuées à structure de PVV inchangée.

De plus, la Direction Entreprises France a l'intention d'engager dans le courant du 4^{ème} trimestre une réflexion sur l'évolution de l'organisation de la vente et de l'environnement de la vente en Agence Entreprise, qui pourra déboucher le cas échéant sur des modifications du dispositif de PVV.

Nous proposons d'associer les organisations syndicales à cette réflexion dans le cadre d'une concertation.

La Direction Entreprises France reviendra vers vous avant la fin du mois de septembre pour préciser les modalités de cette concertation.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.



Bruno Metling